

Prévoyance FinTec

Berne

Rapport de l'organe de révision au Conseil de
fondation sur les comptes annuels 2022

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de la Prévoyance FinTec

Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Prévoyance FinTec (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 10 à 27) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NACH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;

- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Andreas Aebersold
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Patrick Hildbrand
Expert-réviseur

Berne, le 13 mars 2023

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Rapport de gestion 2022

Rapport annuel et comptes annuels

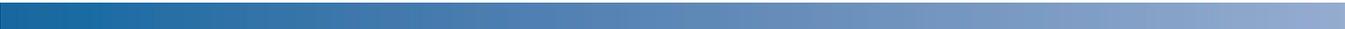


TABLE DES MATIÈRES

	page
Avant-propos	4
En bref	5
Informations générales sur l'exercice 2022	6
Bilan	10
Compte d'exploitation	11
Annexe aux comptes annuels 2022	
1 Bases et organisation	13
2 Membres actifs et rentiers	14
3 Nature et application du but	15
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	16
5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	16
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	20
7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation	26
8 Exigences de l'autorité de surveillance	26
9 Autres informations relatives à la situation financière	26
10 Événements postérieurs à la date du bilan	27
11 Informations détaillées concernant les employeurs affiliés	27

La version originale est en langue allemande.



Avant-propos

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport de gestion 2022 de Prévoyance FinTec.

Alors que depuis la fin de la crise financière de 2008 le monde occidental redoutait la déflation, l'inflation est revenue en force cette année. Des taux d'inflation à deux chiffres ont été mesurés aux États-Unis comme en Europe. Il faut remonter à 40 ans, autrement dit à presque deux générations, pour trouver des chiffres aussi élevés. Les prix se sont envolés sous l'effet conjugué des besoins de rattrapage des consommateurs, de la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires due à la guerre en Ukraine, ainsi que de la persistance des problèmes d'approvisionnement résultant notamment de la politique "zéro covid" de la Chine. Les banques centrales, qui ne s'attendaient jusqu'en automne 2021 qu'à une hausse temporaire de l'inflation, ont été obligées d'effectuer un virage à 180 degrés dans leur politique monétaire. La Banque centrale américaine (Fed) a montré la voie, en relevant progressivement ses taux d'intérêt directeurs. Aux États-Unis, les taux de référence sont passés de 0% à 4.25%. En Suisse, la BNS a mis fin à l'ère des taux d'intérêt négatifs. Le taux directeur est passé de -0.75% à +1.00%. Ces hausses de taux ont commencé d'agir en fin d'année, brisant la spirale inflationniste. En Suisse, le renchérissement a diminué de 3.50% en août à 2.80% en décembre.

Un cocktail d'inflation et de hausse des taux d'intérêt a assombri en cours d'année le moral des consommateurs, attisant les craintes de récession. Si la croissance économique atteignait encore 4.20% l'année précédente, seule une hausse de 2.00% est attendue en 2022. Les marchés du travail demeurent remarquablement robustes. La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée est omniprésente dans le monde occidental.

La situation décrite ci-dessus a eu un effet dévastateur sur les marchés financiers. Les marchés des actions ont subi des pertes à deux chiffres. L'indice mondial des actions a reculé de 18.26%. Même le marché suisse des actions, connu pour ses qualités défensives, affiche des pertes de 16.67%. Les valeurs de croissance, qui s'étaient envolées durant la phase de taux bas persistante, ont été sanctionnées quand les intérêts sont repartis à la hausse. Ainsi l'indice composite NASDAQ, principalement formé de telles actions, a perdu quasiment un tiers de sa valeur. Les valeurs de rendement, négligées au cours des dernières années, ont par contre connu une véritable renaissance. Les obligations, pourtant réputées sûres, ont également fait les frais de la hausse brutale des taux d'intérêt. Les indices obligataires ont ainsi plongé. En dehors de quelques matières premières, toutes les catégories de placements sont dans le rouge. Une telle situation ne s'était vue que quatre fois au cours des cent dernières années.

L'évolution des marchés financiers a plombé l'année dernière les résultats de Prévoyance FinTec. Le rendement de nos placements financiers a été de -10.98% (indice de comparaison: -11.55%). Cette contre-performance tient notamment à l'évolution négative de l'ensemble du marché des capitaux. Le taux de couverture a ainsi reculé de 125.0% à 109.9%. Il est vrai que ce taux de couverture encore élevé témoigne de la robustesse financière et de la stabilité de Prévoyance FinTec.

Des changements de personnel sont par ailleurs à signaler durant l'année 2022, au Conseil de fondation comme au comité de placement et à la direction de Prévoyance FinTec.

Meilleures salutations

Ulrich Stähli
Président

Ursula Mauron
Directrice

EN BREF

Résumé

	31.12.2022	31.12.2021	Page
Effectif des assurés			
Assurés actifs	1'198	1'092	14
Bénéficiaires de rentes	244	240	15
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
	CHF	CHF	
Capital de prévoyance assurés actifs	199'537'041	198'272'560	10 / 16
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	144'216'596	146'064'660	10 / 17
Provisions techniques	25'797'000	25'214'000	10 / 18
Fortune			
	CHF	CHF	
Fortune disponible	406'224'635	461'925'436	19
Capital de prévoyance selon experts (y c. provisions techniques)	369'550'637	369'551'220	10 / 19
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)			
	CHF	CHF	
Valeur cible de la RFV	73'910'000	81'301'000	21
RFV existante	36'673'998	81'301'000	21
RFV manquante	-37'236'002	0	21
Taux de couverture			
Taux de couverture	109.9%	125.0%	19
Rendement des placements de la fortune			
Rendement sur la fortune globale	-11.59%	7.67%	25
Rendement sur les placements financiers	-10.98%	8.16%	25
Indice de référence (benchmark)	-11.55%	7.54%	25
Taux d'intérêt			
Taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs au jour de la clôture de l'exercice	1.50%	5.00%	16
Taux d'intérêt minimal LPP	1.00%	1.00%	17
Taux d'intérêt technique (bases LPP 2020, TG)	1.50%	1.50%	18

Informations générales concernant l'exercice 2022

Lois

Aucune adaptation légale des règlements n'a été nécessaire durant l'année sous revue.

Le 25 septembre 2022, le peuple et les cantons ont accepté la réforme AVS 21, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024. Prévoyance FinTec procédera durant l'année 2023 à toutes les adaptations réglementaires qui s'imposent.

Montants limites

Les montants limites sont restés inchangés en 2022.

Règlements / bases techniques

Comme l'année précédente, les bases techniques LPP 2020, TG et le taux d'intérêt technique de 1.50% ont été appliquées.

Rémunération

En dépit des turbulences boursières, les capitaux d'épargne des personnes actives assurées au 31 décembre 2022 ont été rémunérés à cette date à hauteur de 1.50% (taux d'intérêt minimal LPP: 1.00%). Prévoyance FinTec affiche une bonne santé financière, avec un taux de couverture de 109.9% (exercice précédent: 125.0%).

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises en 2022. En plus d'approuver les comptes 2021, il a notamment examiné le thème "placements de fortune - dissolution des placements satellites". Dans ce contexte, la stratégie de placement en vigueur a été discutée et légèrement adaptée au 1er janvier 2023.

En outre, le Conseil de fondation a décidé de participer au test de compatibilité climatique mené en 2022 pour la place financière suisse selon la méthode PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment).

Monsieur Hans Ulrich Bacher (président, représentant des salariés) a quitté le Conseil de fondation au 31 mai 2022. Monsieur Beat Schmid-Lüscher (président du comité de placement, représentant des salariés) s'est retiré du comité de placement le 30 juin 2022, puis du Conseil de fondation le 31 décembre 2022. Ces deux ex-membres ont beaucoup contribué à l'adoption des changements nécessaires et à la professionnalisation des activités. La gouvernance et l'organisation ont ainsi pu être fortifiées grâce à la simplification et à la modernisation des règlements, des plans de prévoyance et des conventions d'affiliation. Par ailleurs, les paramètres actuariels ont été durablement adaptés.

Messieurs Bacher et Schmid-Lüscher méritent un grand merci au nom du Conseil de fondation, des délégués et des assurés, pour leur engagement de longue haleine.

Le 13 juin 2022, Messieurs Mario Burkhalter et Stefan Stucki ont été élus au Conseil de fondation en tant que représentants des salariés. Ces deux nouveaux membres ont reçu des délégués, par voie écrite, la confirmation nécessaire en date du 20 juin 2022.

Le Conseil de fondation s'est nouvellement constitué à sa séance du 20 juin 2022. Monsieur Ulrich Stähli a été élu à la présidence et Madame Zohra Burkhalter à la vice-présidence.

Monsieur Ulrich Stähli a présidé le comité de placement (jusqu'au 31 décembre 2022), et Monsieur Mario Burkhalter a accédé au comité de placement le 1er juillet 2022.

À sa séance du 10 novembre 2022, le Conseil de fondation a approuvé la composition du comité de placement. Monsieur Beat Schlegel le présidera dès le 1er janvier 2023, et Messieurs Mario Burkhalter et Hans-Ruedi Mosberger y siégeront comme membres.

Comité de placement

Le comité de placement s'est réuni quatre fois durant l'exercice 2022. Il s'est notamment occupé de la dissolution des placements satellites et de leur intégration dans la stratégie de placement en place (en amont des séances du Conseil de fondation).

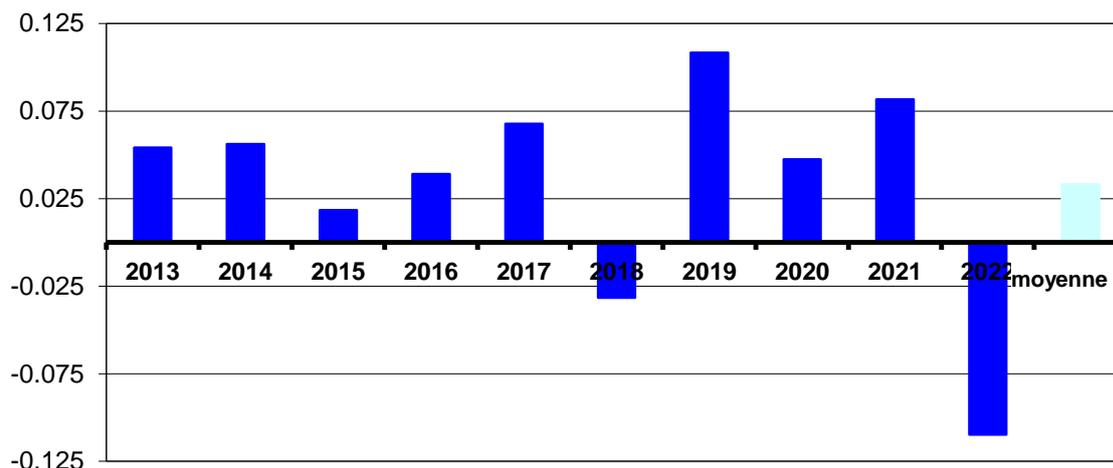
Situation financière

Le rendement des placements financiers de Prévoyance FinTec est tombé pour l'année sous revue à -10.98% (exercice précédent: 8.16%). Ce rendement négatif tient notamment à la morosité des marchés. Cette performance négative a fait chuter le taux de couverture de 125.0% à 109.9%.

Aperçu de la performance

La performance moyenne depuis 2013 s'élève à 3.32%.

L'année dernière, la comparaison sur dix ans avait abouti à une performance moyenne de 5.17%. Vous trouverez ci-après l'évolution de la performance depuis 2013.



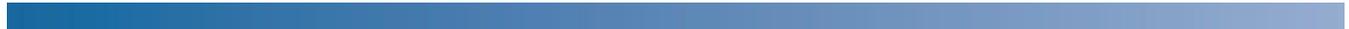
Assemblée des délégués

La 67^e assemblée des délégués a pu se dérouler physiquement, pour la première fois après deux ans. Elle s'est déroulée le 18 mai 2022 au Schlossberg à Thoune.

L'assemblée des délégués de 2023 aura lieu le 10 mai 2023 à Berne, au Casino Bern.

Excursion des bénéficiaires de rentes

Après deux années de pause, une excursion des rentiers a été organisée le 2 septembre 2022. Les temps forts en ont été, après la traversée en car du Seeland, la pause-café sur le Chasseral, la visite de la Fondation pour le cheval Le Roselet avec repas de midi, puis la continuation vers Le Noirmont, avec visite et dégustation à la Fromagerie des Franches-Montagnes.



BILAN	Indice Annexe	31.12.2022	31.12.2021	
ACTIF				
Placements de la fortune		416'794'386.75	471'867'693.09	
Liquidités	65	10'456'746.22	10'892'213.84	
Créances	71	508'809.53	3'583'134.25	
Fonds d'obligations CHF	}	84'508'206.00	93'172'267.00	
Fonds d'obligations DE (couverts)		53'836'669.00	62'735'311.00	
Fonds d'actions Suisse		28'117'644.00	36'273'567.00	
Fonds d'actions monde		36'974'099.00	45'085'859.00	
Fonds d'actions monde (couverts)		65	37'285'747.00	46'934'528.00
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)		12'593'614.00	15'262'280.00	
Fonds d'actions Emerging Markets		11'892'412.00	13'014'123.00	
Placements alternatifs		8'323'766.00	16'957'287.00	
Fonds immobiliers		132'296'674.00	127'957'123.00	
Compte de régularisation actif		72	0.00	0.00
Total de l'actif		416'794'386.75	471'867'693.09	
PASSIF				
Engagements		622'186.42	144'263.65	
Prestations de libre passage et rentes		599'700.17	118'825.80	
Autres dettes		22'486.25	25'437.85	
Compte de régularisation passif	73	92'316.42	77'129.87	
Réserve de cotisations d'employeur	69 / 111	9'855'249.27	9'720'863.52	
Réserve de cotisations sans renonciation à utilisation		9'855'249.27	9'720'863.52	
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	57	369'550'637.00	369'551'220.00	
Capital de prévoyance assurés actifs (y c. rentiers AI)	52	199'537'041.00	198'272'560.00	
Capital de prévoyance rentiers	54	144'216'596.00	146'064'660.00	
Provisions techniques	56	25'797'000.00	25'214'000.00	
Réserve de fluctuation de valeur	64	36'673'997.64	81'301'000.00	
Fonds libres institutions de prévoyance		0.00	11'073'216.05	
État en début de période		11'073'216.05	0.00	
Dissolution / Constitution fonds libres		-11'073'216.05	11'073'216.05	
Total du passif		416'794'386.75	471'867'693.09	

COMPTE D'EXPLOITATION	Indice Annexe	2022 CHF	2021 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres apports		17'375'507.05	16'158'311.50
Cotisations assurés		4'698'647.70	4'411'736.10
Cotisations employeur		8'167'270.40	7'711'198.90
Cotisations de risque assurés		594'293.70	558'808.80
Cotisations de risque employeur		1'022'107.35	965'293.00
Attributions à la réserve de cotisations d'employeur		1'525'024.05	960'060.55
Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur (cot. employeur)	692	-1'350'638.30	-1'295'953.10
Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur (rachats assurés)	692	-40'000.00	-63'467.61
Attributions uniques et sommes de rachat	52	2'417'589.00	1'943'093.50
Rachats de prestations employeur	52	373'290.00	990'668.61
Subsides du Fonds de garantie LPP		-32'076.85	-23'127.25
Prestations d'entrée	52	11'115'140.91	11'873'292.19
Apports de libre passage		10'588'738.21	11'192'916.44
Remboursements versements anticipés pour EPL et divorce		526'402.70	680'375.75
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		28'490'647.96	28'031'603.69
Prestations réglementaires		-20'272'391.00	-11'693'648.60
Rentes de vieillesse		-7'746'582.60	-7'774'748.20
Rentes de survivants		-1'758'772.60	-1'855'978.10
Rentes d'invalidité		-277'562.40	-449'757.10
Rentes d'enfants de retraités		-62'165.40	-71'477.40
Rentes d'enfants d'invalides		-13'420.80	-13'420.80
Rentes d'orphelins		0.00	-3'468.00
Libération des cotisations à la charge de Prévoyance FinTec		-36'304.20	-74'553.90
Prestations en capital à la retraite		-10'280'553.70	-1'450'245.10
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-97'029.30	0.00
Prestations de sortie	52	-11'728'677.60	-10'395'163.96
Prestations de libre passage en cas de sortie		-10'388'250.98	-9'752'083.26
Versements anticipés pour EPL et divorce		-1'340'426.62	-643'080.70
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-32'001'068.60	-22'088'812.56
Dissolution / Constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-133'802.75	-17'252'220.63
Rémunération capital épargne	52	-2'797'045.80	-8'619'531.75
Variation capital épargne	52	1'532'564.80	-10'372'200.04
Dissolution capital de prévoyance rentiers	54	1'848'064.00	3'630'151.00
Constitution de provisions techniques	562	-583'000.00	-2'290'000.00
Constitution / Dissolution de réserves de cotisations d'employeur	691	-134'385.75	399'360.16
Charges d'assurance		-58'904.45	-61'855.65
Primes d'assurance		-44'539.50	-40'611.10
Primes d'épargne		0.00	0.00
Primes de risque		-24'248.10	-20'319.75
Primes de frais		-8'421.10	-8'421.05
Cotisations au fonds de garantie LPP		-14'364.95	-21'244.55
Résultat net de l'activité d'assurance		-3'703'127.84	-11'371'285.15

	<i>Indice Annexe</i>	2022 CHF	2021 CHF
Report Résultat net de l'activité d'assurance		-3'703'127.84	-11'371'285.15
Résultat net des placements	681	-51'481'464.88	34'679'325.75
Résultat net placements auprès de banques membres et liquidités		-528.44	1'317.06
Résultat net fonds obligataires CHF		-11'370'063.10	-1'453'833.55
Résultat net fonds obligataires DE (couverts)		-9'571'870.95	-1'366'523.95
Résultat net fonds en actions Suisse		-5'471'095.75	7'006'451.95
Résultat net fonds en actions monde		-2'156'265.45	9'913'918.20
Résultat net fonds en actions monde (couverts)		-8'229'886.90	9'008'304.80
Résultat net fonds en actions monde Small Cap (couverts)		-7'864'393.70	2'309'249.00
Résultat net fonds en actions marchés émergents		-2'620'123.95	81'225.30
Résultat net fonds immobiliers		-2'930'073.25	8'650'227.74
Résultat net placements alternatifs		147'437.65	1'634'285.87
Charges d'intérêt		-16'183.05	-10'441.85
Charges gestion des titres		-1'398'417.99	-1'094'854.82
Autres résultats	74	320.50	2'033.70
Autres recettes		320.50	2'033.70
Frais administratifs		-515'946.19	-509'940.45
Frais administratifs généraux		-472'819.59	-457'387.50
Organe de révision et experts en matière de prévoyance professionnelle		-33'020.80	-41'403.90
Autorités de surveillance		-10'105.80	-11'149.05
Excédent de charges / de recettes avant emploi des fonds		-55'700'218.41	22'800'133.85
Dissolution / Constitution réserve de fluctuation de valeur	64	44'627'002.36	-11'726'917.80
Excédent de recettes		-11'073'216.05	11'073'216.05

ANNEXE

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

Sous le nom Vorsorge FinTec (ci-après: Prévoyance FinTec) existe une fondation au sens de l'art. 80 ss CC, de l'art. 331 CO ainsi que des art. 48, al. 2 et 49, al. 2, LPP, constituée le 01.01.1997 et ayant son siège à Berne. Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des employeurs qui lui sont affiliés par une convention d'affiliation, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE 0466. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP conformément à l'art. 57 LPP.

13 Mention de l'acte de fondation et des règlements

Statuts	11.11.2019	
Règlement de prévoyance / prévoyance pour cadres / complémentaire	01.01.2020	<i>adopté par le Conseil de fondation le 19.09.2019; en vigueur depuis 01.01.2020 plans de prévoyance des cadres / complémentaire adoptés le 11.06.2020 par le Conseil de fondation; valables dès le 01.01.2021</i>
Règlement de placement	01.01.2021	<i>adopté par le Conseil de fondation le 11.10.2020, en vigueur depuis le 01.01.2021</i>
Règlement de liquidation partielle	05.09.2007	
Règlement relatif aux provisions, incl. annexe	31.12.2020	<i>adopté par le Conseil de fondation le 28.01.2021, en vigueur depuis le 31.12.2020</i>

14 Organe suprême, gestion et droit de signature

<u>Conseil de fondation</u>	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Employeurs / salariés</u>	<u>Droit de signature</u>	<u>Durée du mandat</u>
Irene Jordi-Lüdi	Membre	Ersparniskasse Affoltern i.E. AG	Employeurs	collective à deux	2020 - 2023
Hans-Ruedi Mosberger	Membre	Association suisse des banquiers	Employeurs	collective à deux	2020 - 2023
Ulrich Stähli	Vice-président	Bank EKI Genossenschaft	Employeurs	collective à deux	2020 - 2023
dès le 01.07.2022	Président		Salariés	collective à deux	
Hans Ulrich Bacher	Président	Entris Banking AG	Salariés	collective à deux	01.01.2020 au 31.05.2022
Mario Burkhalter	Membre	Spar- und Leihkasse Frutigen AG	Salariés	collective à deux	01.07.2022 au 31.12.2023
Zohra Burkhalter	Membre	Bank SLM AG	Salariés	collective à deux	2020 - 2023
dès le 01.07.2022	Vice-présidente				
Beat Schmid-Lüscher	Membre	Spar- und Leihkasse Frutigen AG	Salariés	collective à deux	01.01.2020 au 31.12.2022
Stefan Stucki	Membre	Entris Banking AG	Salariés	collective à deux	01.01.2023 au 31.12.2023

Par courriel du 30 mars 2022, tous les assurés actifs de Prévoyance FinTec ont été informés qu'il fallait élire deux nouveaux représentants des salariés et priés de se porter candidats le cas échéant. Trois candidatures ont été déposées jusqu'au 10 mai 2022.

Le 13 juin 2022, Monsieur Mario Burkhalter et Monsieur Stefan Stucki ont été élus représentants des salariés. Les nouveaux membres du Conseil de fondation reprennent la durée restant du mandat portant sur les années 2020 à 2023.

Les délégués ont confirmé par écrit, le 20 juin 2022, l'élection de Monsieur Mario Burkhalter ainsi que de Monsieur Stefan Stucki.

Direction [arcasia ag](#), Monbijoustrasse 68, Case postale, 3001 Berne
Tél. +41 31 313 02 02

15 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, direction

Expert agréé en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Neuengasse 43, Case postale, 3000 Berne (cocontractant; personne morale) Dr. Olivier Kern (expert exécutant; personne physique)
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Case postale, 3001 Berne Réviseur principal: Andreas Aebersold

Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Belpstrasse 48, 3000 Berne 14, n° de registre BE 0466
Contrôleur placements	PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich Dr. Stephan Skaanes
Direction générale	arcasia ag Pensionskassen- & Vorsorgeberatung, Berne <i>Thomas Kirchhofer, responsable de mandat (jusqu'au 21 avril 2022)</i> <i>Ursula Mauron, directrice (dès le 22 avril 2022)</i>

16 Employeurs affiliés	31.12.2022	31.12.2021
Institutions de prévoyance Total	39	37
Caisses de prévoyance	22	22
Effectif initial	22	21
Entrées (maintien facultatif de l'assurance *)	0	1
Sorties	0	0
*) Poursuite de la prévoyance professionnelle selon l'art. 47a LPP ou l'art. 1.9.6 du règlement de prévoyance (voir avenant 1, en vigueur dès le 01.01.2021)		
Caisses des cadres / caisses complémentaires	17	15
Effectif initial	15	9
Entrées	2	6
Sorties	0	0

Durant l'exercice sous revue, deux caisses encore ont opté pour une affiliation à la prévoyance cadres / complémentaire.

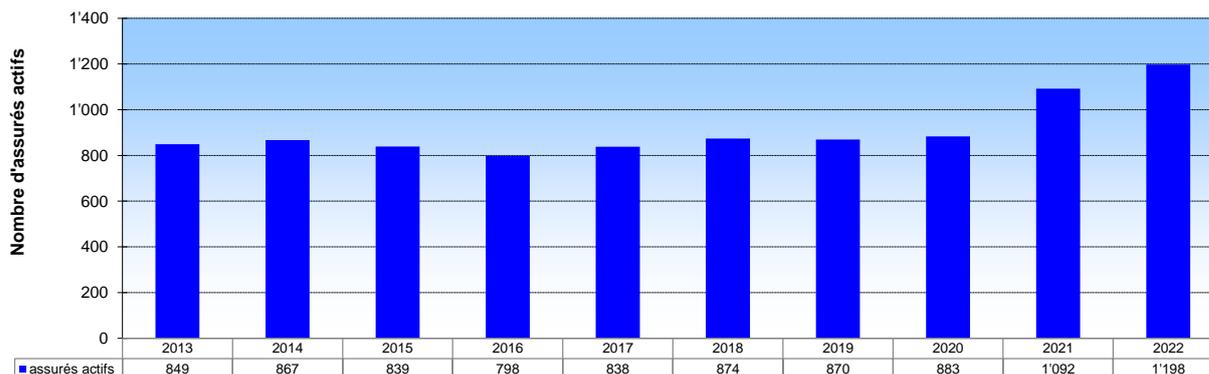
2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs	31.12.2022	31.12.2021
Plan pour collaborateurs		
Hommes	575	545
Femmes	623	547
Total assurés actifs	1'198	1'092
Variation effectifs assurés actifs	31.12.2022	31.12.2021
Entrées	258	310
Sorties	-129	-85
Départs à la retraite	-23	-16
Total	106	209

Au cours de l'exercice, 258 entrées (114 hommes, 144 femmes) et 152 sorties (84 hommes, 68 femmes) ont été enregistrées. Les sorties comprennent 23 départs à la retraite (14 hommes, 9 femmes).

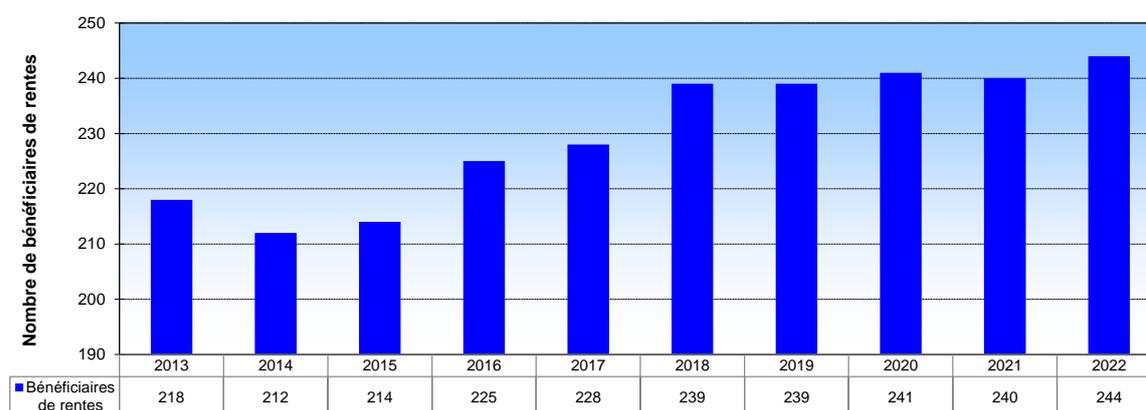
Les 258 entrées incluent aussi les nouvelles assurances dans la prévoyance cadres / complémentaire (89 personnes: 46 hommes et 43 femmes).

Évolution du nombre d'assurés actifs



22 Bénéficiaires de rentes (nature)	31.12.2022	31.12.2021
Rentes de vieillesse	181	176
Rentes d'invalidité	12	12
Rentes de conjoint	44	44
Rentes d'orphelin et rentes pour enfants	7	8
Total bénéficiaires de rentes (nature)	244	240
Variation effectifs bénéficiaires de rentes	31.12.2022	31.12.2021
Entrées bénéficiaires rentes de vieillesse	10	9
Sorties bénéficiaires rentes de vieillesse	-5	-7
Entrées bénéficiaires rentes d'invalidité	0	2
Sorties bénéficiaires rentes d'invalidité	0	-4
Entrées bénéficiaires rentes de conjoint	3	6
Sorties bénéficiaires rentes de conjoint	-3	-6
Entrées bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	0	3
Sorties bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	-1	-4
Total	4	-1

Évolution du nombre de bénéficiaire de rentes



3 Nature et application du but

31 Explication du plan de prévoyance

La prévoyance vieillesse se fonde sur le système de la primauté des cotisations. Le capital d'épargne est constitué grâce à des cotisations d'épargne en fonction de l'âge et transformé en rente de vieillesse à l'âge du départ en retraite ou alloué sous forme de capital vieillesse. La fondation propose divers plans d'épargne aux employeurs affiliés.

Le taux de conversion individuel est différent pour chaque année de naissance, sur la base des tables générationnelles. Le taux de conversion se monte en 2022 à 5.11% pour un homme âgé de 65 ans, et à 4.99% pour une femme de 64 ans. Il est soumis chaque année à une réduction de 0.01% par année de naissance (sous réserve de l'évolution démographique à venir).

La prévoyance risque décès et invalidité se fonde sur le système de la primauté des prestations. La rente d'invalidité temporaire complète s'élève à 70% du salaire assuré et la rente temporaire de conjoint aux 2/3 de la rente d'invalidité resp. - en cas de décès d'un bénéficiaire de rente de vieillesse - aux 2/3 de la rente de vieillesse en cours.

32 Financement, méthode de financement

Le capital d'épargne de la personne assurée correspond aux capitaux d'épargne individuels disponibles à la date de référence.

Une cotisation risque est prélevée pour les risques de décès et d'invalidité.

Le financement de la prévoyance vieillesse et risque est réglé dans le règlement resp. dans le plan de prévoyance correspondant et s'effectue sur une base au moins paritaire.

33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Au vu de la situation financière (performance négative, réserve de fluctuation de valeur incomplète et absence de fonds libres), le Conseil de fondation a décidé le 10 novembre 2022 de ne procéder à aucune adaptation des rentes pour l'année 2023.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

41 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont effectuées selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, renseignent sur la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes de comptabilité et d'évaluation

Ils correspondent aux dispositions des art. 47, 48 et 48a OPP2 ainsi qu'aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26. Le respect des principes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige la prise en compte de valeurs de marché dans le bilan.

Les placements ont été évalués et comptabilisés comme suit:

Placements	Évaluation
Liquidités et créances	à la valeur nominale
Obligations	à leur cours à la date de clôture du bilan
Actions / parts des fondations de placement	à leur cours à la date de clôture du bilan
Autres actifs et passifs	à la valeur nominale
Capital de prévoyance et provisions techniques	conformément aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
Réserve de fluctuation de valeur	conformément au règlement de placement

43 Modification des principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes

Il n'y a eu aucun changement dans les principes d'évaluation, de la comptabilité et de la présentation des comptes depuis l'exercice précédent.

5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation est autonome. Elle assume elle-même les risques actuariels de l'âge, du décès et de l'invalidité, tout comme les risques relatifs au placement de la fortune.

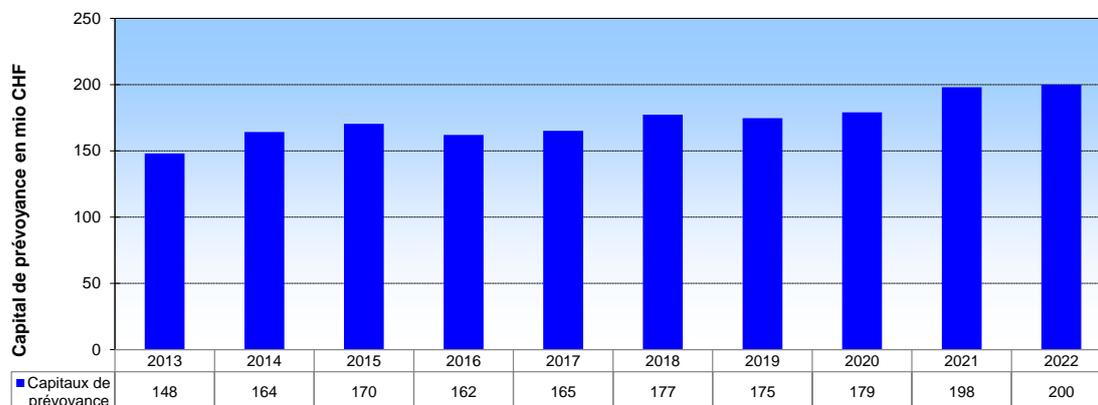
Pour les risques de décès et d'invalidité, la fondation a souscrit une police de réassurance stop-loss auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. La police couvre la partie des capitaux sous risque en cas de décès et d'invalidité qui dépasse la franchise de la fondation pendant la période de réassurance. La police de réassurance stop-loss ne donne pas droit à une participation aux excédents.

52 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs y c. rentiers AI	2022	2021
	CHF	CHF
État capital de prévoyance assurés actifs au 01.01, y c. rentiers AI	198'272'560.00	179'280'828.00
Cotisations d'épargne salariés	4'698'647.70	4'411'736.10
Cotisations d'épargne employeurs	8'137'982.90	7'683'598.90
Cotisations d'épargne pour la rente-pont	29'287.50	27'600.00
Apports de libre passage	10'588'738.21	11'192'916.44
Primes uniques et rachats	2'417'589.00	1'943'093.50
Rachats de prestations employeurs	373'290.00	990'668.61
Remboursements de versements anticipés pour EPL / divorce	526'402.70	680'375.75
Rémunération du capital d'épargne	2'797'045.80	8'619'531.96
Prestations de libre passage en cas de sortie	-10'388'250.98	-9'752'083.26
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement / divorce	-1'340'426.62	-643'080.70
Prestations en capital à la retraite	-10'280'553.70	-1'450'245.10
Dissolution capital d'épargne suite au départ à la retraite	-6'139'511.86	-4'712'380.20
Dissolution capital d'épargne suite au décès	-155'759.65	0.00
Total capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI	199'537'041.00	198'272'560.00
<i>Part capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes AI</i>	538'092.00	494'372.00
Taux d'intérêt capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI	1.50%	5.00%

Le Conseil de fondation fixe par avance chaque année le taux d'intérêt sur l'épargne, sur la base de la situation financière de la caisse. Le taux d'intérêt peut s'écarter du taux d'intérêt minimal LPP, mais le taux d'intérêt de l'avoir vieillesse selon la LPP (comptes témoins) demeure assuré avec le taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral. Au cours de l'exercice, le taux d'intérêt appliqué à l'ensemble du capital épargne a été de 1.50% (exercice précédent: 5.00%). Le taux d'intérêt de projection a été fixé à 1.00% pour le moment.

Somme des comptes d'épargne	199'537'041.00	198'272'560.00
Nombre comptes épargne assurés actifs (à partir de l'âge de 25 ans)	1'087	992

Évolution du capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI (graphique)



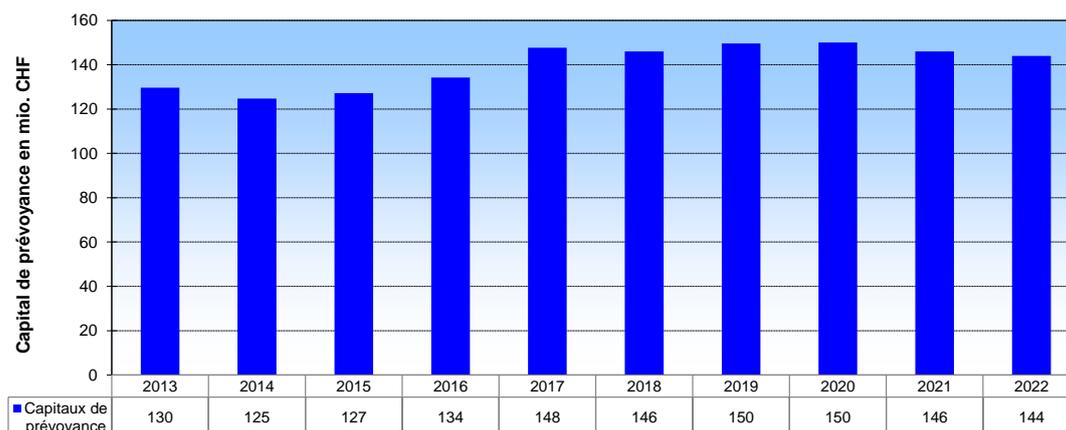
53 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	59'506'750.74	58'368'661.70
Taux d'intérêt minimal, fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

54 Évolution du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes

	2022	2021
	CHF	CHF
État capital de prévoyance des rentiers au 01.01	146'064'660.00	149'694'811.00
Constitution capital de prévoyance rentiers (d'actifs)	6'295'271.51	4'712'380.20
Constitution à charge de la provision pour la génération transitoire	376'566.00	0.00
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	-8'519'901.51	-8'342'531.20
Total capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	144'216'596.00	146'064'660.00
Taux d'intérêt capital de prévoyance rentiers	1.50%	1.50%
Nombre des rentiers (détails voir aussi chiffre 22)	244	240

Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (graphique)



55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée par Pittet Associates AG Berne au 31.12.2019. Les principales assertions et conclusions de cette expertise actuarielle indiquées ci-après (extrait).

Les bases actuarielles utilisées à cette date étaient adéquates. Par contre, le taux d'intérêt technique n'est pas adapté. Son abaissement recommandé à 1.50% pourra se faire sur 7 ans.

Avec son taux de couverture de 119.29% au 31.12.2019, la fondation offre à la date de clôture du bilan la garantie de pouvoir remplir ses engagements. Elle est bien armée pour gérer une performance négative ou insuffisante.

Les dispositions actuarielles réglementaires en matière de prestations et de financement sont conformes aux dispositions légales. Les mesures adoptées pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

La prochaine expertise actuarielle sera établie au 31 décembre 2022; le mandat a déjà été attribué.

56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles utiles

Les provisions actuarielles concernant la longévité, le taux de conversion et le fonds de fluctuation des risques sont recalculées chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Les bases réglementaires ainsi que les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2020, TG, 1.50%.

L'expert en prévoyance professionnelle a consigné les calculs de la clôture annuelle dans sa lettre du 17 janvier 2023.

Le capital de prévoyance des assurés actifs et celui des invalides (y c. assurés en incapacité de travail) au bénéfice d'une rente AI temporaire correspondent au maximum de la prestation de sortie selon l'art. 17 LFLP, à l'avoir de vieillesse selon la LPP et à la prestation de sortie réglementaire.

Le capital de prévoyance des rentes en cours a été calculé à l'aide des bases techniques LPP 2020, soit des tables générationnelles avec un taux d'intérêt technique de 1.50%. Les calculs des prestations futures à leur valeur actuelle reposent sur la méthode collective.

En ce qui concerne les provisions techniques, l'expert confirme qu'elles ont été constituées conformément au règlement sur les provisions et les réserves. Il a par ailleurs tenu compte de la lettre de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP du 23 septembre 2016 précisant la directive technique DTA2. Les provisions techniques ont été déterminées sur la base de l'effectif des assurés au 31.12.2022.

561 Composition des provisions techniques

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Provision pour taux de conversion	9'791'000.00	8'826'000.00
Fonds de fluctuation des risques	7'844'000.00	7'233'000.00
Provision pour contributions de transition	3'492'000.00	4'378'000.00
Provision pour petit effectif de rentiers	4'670'000.00	4'777'000.00
Total provisions techniques	25'797'000.00	25'214'000.00

La provision pour taux de conversion couvre les pertes sur les retraites dues aux taux de conversion appliqués. Les taux de conversion réglementaires (règlement de prévoyance, état au 01.01.2020) sont trop élevés par rapport aux taux de conversion actuariels. D'où la constitution de la provision Financement du taux de conversion, qui prend en compte les coûts dus aux pertes probables sur les retraites des assurés actifs de plus de 55 ans.

Le Fonds de fluctuation des risques a été constitué sur la base du contrat de réassurance stop-loss 72'980/000 du 1er janvier 2020 conclu auprès de la Zurich Compagnie d'assurances sur la vie SA. Les calculs reposent sur la somme des salaires assurés des assurés actifs au 31 décembre 2022.

Le fonds doit être alimenté à hauteur de CHF 7'844'000.00, sur la base des conditions de réassurance actuelles et du montant des cotisations de risque de la fondation.

La provision pour contributions de transition s'emploie comme suit: pour tous les assurés actifs en assurance complète (à partir de 25 ans révolus) au 31.12.2017 et au 01.01.2018, une contribution de transition est calculée pour compenser les réductions de prestations de la rente de vieillesse. La contribution de transition n'est octroyée qu'à la date du départ en retraite (normale ou anticipée) et n'est imputée à l'avoir épargne individuel de l'assuré que pour la part de rente de vieillesse perçue. Le calcul de la provision correspond à la somme du droit individuel au 31.12.2022 escompté avec un taux d'intérêt de 1.50%.

La provision pour petit effectif de rentiers est constituée pour couvrir les fluctuations dans l'évolution des risques d'un petit nombre de bénéficiaires de rentes (< 500).

Le montant de la provision pour petit effectif de rentiers est calculé en fonction du nombre de bénéficiaires de rentes ($0.5/\sqrt{n}$) et de la valeur actuelle des engagements de rentes que la fondation Prévoyance FinTec doit elle-même assumer (sans tenir compte des rentes pour enfants et des rentes-pont AVS).

Il n'y a pas lieu de constituer la provision pour modification des bases, du fait de l'utilisation des tables générationnelles.

Aucun cas de prestations en suspens ou latentes ne nous ayant été signalé jusqu'à fin 2022, nous n'avons pas constitué non plus de provision pour cas de prestations en suspens.

Aucune provision pour abaissement du taux d'intérêt technique n'a été constituée au 31.12.2022.

Aucune augmentation de rente n'étant prévue pour l'année 2023, il est possible de renoncer aux provisions correspondantes.

562 Évolution des provisions techniques	2022	2021
	CHF	CHF
État au début de l'année	25'214'000.00	22'924'000.00
Provision pour taux de conversion	965'000.00	2'446'000.00
Fonds de fluctuation des risques	611'000.00	303'000.00
Provision pour contributions de transition	-886'000.00	-343'000.00
Provision pour petit effectif de rentiers	-107'000.00	-116'000.00
Total provisions techniques	25'797'000.00	25'214'000.00

57 Capitaux de prévoyance et provisions techniques	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
État capitaux de prévoyance et provisions techniques au 01.01	369'551'220.00	351'899'639.00
Augmentation capital de prévoyance assurés actifs et invalides	1'264'481.00	18'991'732.00
Dissolution de capital de prévoyance rentiers	-1'848'064.00	-3'630'151.00
Modification provisions techniques suite au nouveau calcul au 31.12	583'000.00	2'290'000.00
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	369'550'637.00	369'551'220.00

58 Modification des bases et hypothèses techniques

Les bases et hypothèses techniques sont restées inchangées depuis l'année précédente.

59 Taux de couverture au titre de l'art. 44 OPP 2	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	369'550'637.00	369'551'220.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	369'550'637.00	369'551'220.00
Réserve de fluctuation de valeur	36'673'997.64	81'301'000.00
Fonds libres institutions de prévoyance	0.00	11'073'216.05
Fonds disponibles pour la couverture des engagements règlementaires	406'224'634.64	461'925'436.05
Taux de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	109.9%	125.0%

Évolution du taux de couverture (TC)



6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placement, conseiller et gestionnaire de placement, règlement de placement

Conseil de fondation

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a fixé dans le règlement de placement l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les objectifs, principes et compétences. Le Conseil de fondation élit les membres et le président du comité de placement, ainsi que les experts en placement externes et indépendants.

Comité de placement

<u>Membres du comité de placement</u>	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>
<i>Beat Schmid</i> jusqu'au 30.06	président	Spar- und Leihkasse Frutigen AG
Ulrich Stähli	membre	Bank EKI Genossenschaft
Mario Burkhalter dès 01.07.2022	membre	Spar- und Leihkasse Frutigen AG
Beat Schlegel	membre	Clientis AG

<u>Expert en placement externe</u>	
	PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich Dr. Stephan Skaanes

Concept de placement

Mandat de gestion de fortune	Fonction clé	Credit Suisse Asset Management, Zurich Placements indexés en actions et obligations
Autres dépositaires	Satellites	Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen Placements possibles: - Commodities - Emerging Market Debt - High Yield Bonds - Infrastructure - Insurance Linked Securities (ILS) - Hedge Funds - Private Equity
	Immobilier	Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen - Fondations de placements immobiliers et fonds immobil
Liquidité		Bank SLM AG, Münsingen Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen Credit Suisse SA, Zurich

Les banques chargées de la gestion de la fortune remplissent les exigences aux termes de l'art. 51b al. 1 LPP ainsi que les critères d'admission aux termes de l'art. 48f al. 4 OPP2.

La fondation applique le concept core-satellite. La majorité des placements consistent en actions et en obligations indexées (Suisse et étranger). Les investissements sous la forme de placements satellites ou alternatifs doivent obéir aux principes des placements - sécurité, rendement conforme au marché, diversification et liquidité. Le portefeuille est complété par des placements immobiliers.

Commentaire sur la durabilité

Attentive à respecter son devoir de diligence fiduciaire, Prévoyance FinTec est pleinement consciente de sa responsabilité éthique, sociale et écologique, ainsi que de l'importance d'une bonne gouvernance pour la gestion de sa fortune de prévoyance.

Le Conseil de fondation de Prévoyance FinTec avait déjà approfondi en 2021 le thème des placements durables.

Durant l'exercice sous revue, Prévoyance FinTec a participé au test de compatibilité climatique de 2022 mené selon la méthode PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment).

Le test climatique PACTA montre régulièrement, depuis 2017, dans quelle mesure le marché financier suisse investit dans le respect du climat. Toutes les institutions de pensions, les assurances, les banques et les gestionnaires de fortune peuvent y participer volontairement. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) procède aux tests en collaboration avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI). Les tests climatiques sont coordonnés au niveau international.

Le test climatique PACTA crée une transparence comparable entre les différents secteurs financiers et soutient des mesures concrètes et pertinentes pour le climat. Les institutions financières qui ont participé au test en 2022 ont reçu des rapports individuels avec les résultats de leur orientation climatique..

Dès que les résultats parviendront à Prévoyance FinTec, ils seront publiés sur son site Internet.

Le Conseil de fondation de Prévoyance FinTec poursuit les objectifs et mesures suivants:

- analyse régulière / état des lieux des placements sous l'angle de la durabilité, notamment en cas d'adaptation de la stratégie de placement;
- en cas de nouveaux investissements, prise en compte des critères de durabilité dans la procédure de sélection des nouveaux véhicules de placement;
- participation de Prévoyance FinTec au prochain test de compatibilité climatique.

Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

La Prévoyance FinTec représente une contrepartie financière au sens de la loi (art. 93, al. 2, let. g, LIMF). Mais comme elle ne négocie pas de dérivés au sens de la LIMF (en dehors des placements collectifs), il n'en résulte pour elle aucune autre obligation au sens de la LIMF.

62 Respect des dispositions en matière de loyauté / Rétrocessions

L'obligation de loyauté imposée aux personnes chargées du placement de la fortune par les dispositions de l'art. 48 ss. OPP2 pour les personnes chargées du placement de la fortune est mise en œuvre chez Prévoyance FinTec. Les personnes concernées ont remis les déclarations correspondantes pour l'exercice 2022.

La fondation est assujettie à la charte de l'ASIP. Le Conseil de fondation, les collaborateurs responsables du placement, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance ainsi que les partenaires externes se sont engagés à respecter ces prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité. En outre, le domaine des petits cadeaux, gratifications, etc. a été réglé dans le cadre d'une directive interne. Le Conseil de fondation a pris toutes les mesures nécessaires pour contrôler le respect des dispositions de la charte de l'ASIP.

Les dispositions contractuelles liant la banque dépositaire (Spar- und Leihkasse Frutigen AG) en matière de placements satellites et immobiliers prévoient une restitution de toutes les rétrocessions. La banque dépositaire au titre du mandat indexé (Credit Suisse SA) a confirmé par lettre du 13 février 2023 n'avoir reçu aucune rétrocession soumise à l'obligation de restitution.

Prise en compte des droits de vote des actionnaires

Le règlement de placements régit l'exercice des droits des actionnaires. Le comportement de vote est présenté une fois par an aux assurés dans un rapport de synthèse. Les refus ou abstentions y sont mentionnés en détail. Au cours de l'exercice 2022, le portefeuille ne comprenait pas d'actions directement détenues de sociétés suisses. La fondation de placement UBS accorde un droit de vote; la Prévoyance FinTec a suivi les propositions du Conseil de fondation.

63 Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) – respect de la sécurité de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP2)

L'art. 50 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) règle la sécurité et la répartition des risques de placement. Il faut ainsi choisir, gérer et contrôler soigneusement les placements opérés.

Selon l'art. 50, al. 4 OPP 2, les possibilités de placement peuvent être étendues sur la base d'un règlement de placement adopté par le Conseil de fondation, pour autant que le respect des dispositions légales soit établi de façon concluante dans l'annexe du rapport annuel.

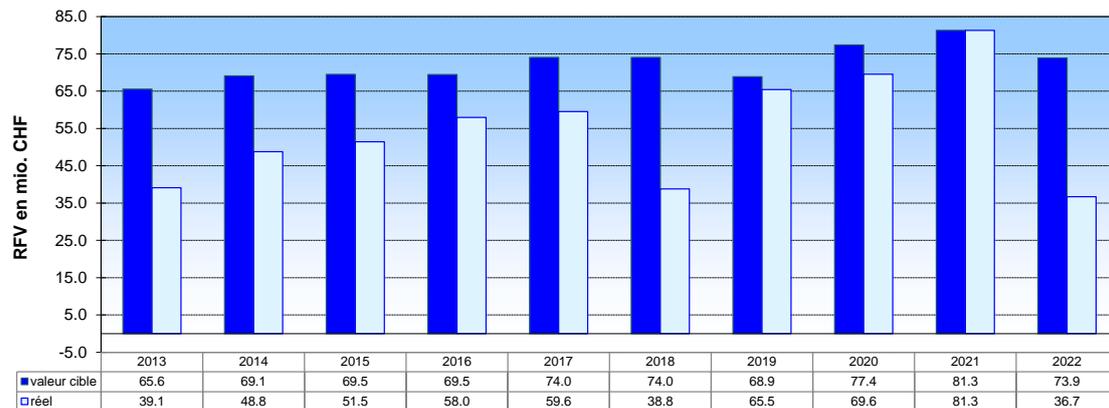
À la date de clôture du bilan, Prévoyance FinTec a recours pour les fonds immobiliers aux extensions de possibilités de placement prévues à l'art. 50 OPP2. En raison des conditions du marché, un léger dépassement de la limite maximale de 30% en vigueur pour la catégorie de placement "Fonds immobiliers" est certes apparu à la date de référence; mais la fourchette fixée dans la stratégie a été respectée.

64 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La méthode dite économico-financière est appliquée selon le règlement relatif aux placements. D'après cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est déterminée sur la base des caractéristiques de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 20.0% (exercice précédent: 22.0%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, pour un niveau de sécurité de 97.5% sur deux ans.

	2022	2021
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01	81'301'000.00	69'574'082.20
Dissolution / Constitution sur le compte d'exploitation	-44'627'002.36	11'726'917.80
Réserve de fluctuation de valeur selon le bilan	36'673'997.64	81'301'000.00
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en CHF	73'910'000.00	81'301'000.00
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	-37'236'002.36	0.00
Réserve de fluctuation de valeur disponible (en %)	50%	100%

Évolution de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)



65 Présentation des placements par catégorie de placement

Catégorie de placement	Composition	Part	Composition	Part	Stratégie	OPP2	Limite
	31.12.2022 CHF	effective %	31.12.2021 TCHF	effective %			
Créances et compte de régularisation actif	508'810	0.1%	3'583'134	0.8%	---		
Liquidités	10'456'746	2.5%	10'892'214	2.3%	1.0%	100%	0%-5%
Fonds d'obligations CHF	84'508'206	20.3%	93'172'267	19.7%	21.0%	100%	10%-32%
Fonds d'obligations DE (couverts)	53'836'669	12.9%	62'735'311	13.3%	14.0%		8%-20%
Fonds d'actions Suisse	28'117'644	6.7%	36'273'567	7.7%	7.0%		5%-9%
Fonds d'actions monde	36'974'099	8.9%	45'085'859	9.6%	9.0%		6%-12%
Fonds d'actions monde (couverts)	37'285'747	8.9%	46'934'528	9.9%	9.0%	50%	6%-12%
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	12'593'614	3.0%	15'262'280	3.2%	3.0%		1%-5%
Fonds d'actions Emerging Markets	11'892'412	2.9%	13'014'123	2.8%	3.0%		1%-5%
Placements alternatifs	8'323'766	2.0%	16'957'287	3.6%	4.0%	15%	0%-8%
Fonds immobiliers	132'296'674	31.7%	127'957'123	27.1%	29.0%	30% dont max. 1/3 étranger	20%-38%
<i>dont fonds à l'étranger couverts</i>	<i>18'566'769</i>	<i>4.5%</i>	<i>15'512'071</i>	<i>3.3%</i>			
Total actif	416'794'387	100.0%	471'867'693	100.0%	100.0%		
Total devises étrangères	57'190'277	13.7%	67'738'591	14.4%			
Total devises étrangères avant couverture	179'473'076	43.1%	215'501'459	45.7%			
Couverture	122'282'799	29.3%	147'762'868	31.3%			

Les placements financiers sont présentés de manière analogue aux rapports de PPCmetrics SA, Zurich (évaluation à la date de clôture d'exercice). Les valeurs de l'exercice précédent (y c. leur ventilation par catégorie) n'ont pas été modifiées.

En raison des conditions du marché, un léger dépassement de la limite maximale de 30% en vigueur pour la catégorie de placement "Fonds immobiliers" est apparu à la date de référence, mais la fourchette fixée dans la stratégie a néanmoins été respectée.

66 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
	0.00	0.00
Total instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	0.00	0.00

Par principe, les placements de la fondation sont réalisés en valeurs de base. Les instruments financiers dérivés comme les opérations à terme (futures, forwards, swaps) et les options sont uniquement utilisés à titre complémentaire. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 et les recommandations correspondantes des autorités compétentes doivent à tout moment être respectées. Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé au cours de l'exercice 2022.

67 Valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres (securities lending)	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
	0.00	0.00
Total valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres	0.00	0.00

Par principe, le prêt de titres (securities lending) n'est pas autorisé. Dans tous les cas, il convient de respecter les conditions-cadres et les règlements en conformité à la loi sur les placements collectifs.

681 Explication du résultat net des placements	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Intérêts bancaires / intérêts sur comptes courants	0.00	1'514.85
Revenu d'intérêts comptes de placement banques membres	0.00	418.50
Intérêts négatifs	-528.44	-616.29
Résultat net placements auprès de banques membres et liquidité	-528.44	1'317.06
Revenu de fonds d'obligations CHF	792'111.85	849'475.05
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations CHF	-12'164'038.95	-2'305'230.60
Revenu TER* fonds d'obligations CHF	1'864.00	1'922.00
Résultat net fonds d'obligations CHF	-11'370'063.10	-1'453'833.55
Revenu de fonds d'obligations DE couverts	1'500'868.30	1'530'041.40
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations DE couverts	-11'074'937.25	-2'899'075.35
Revenu TER fonds d'obligations DE couverts	2'198.00	2'510.00
Résultat net fonds d'obligations DE couverts	-9'571'870.95	-1'366'523.95
Revenu de fonds d'actions suisses	685'119.30	757'785.85
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions suisses	-6'156'804.05	6'247'999.10
Revenu TER fonds d'actions suisses	589.00	667.00
Résultat net fonds d'actions suisses	-5'471'095.75	7'006'451.95
Revenu de fonds d'actions monde	670'315.75	620'466.15
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde	-2'828'226.20	9'292'352.05
Revenu TER fonds d'actions monde couverts	1'645.00	1'100.00
Résultat net fonds d'actions monde	-2'156'265.45	9'913'918.20
Revenu fonds d'actions monde couverts	677'548.00	662'539.40
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde couverts	-8'909'149.90	8'344'628.40
Revenu TER fonds d'actions monde couverts	1'715.00	1'137.00
Résultat net fonds d'actions monde couverts	-8'229'886.90	9'008'304.80
Revenu fonds d'actions monde Small Cap couverts	203'641.20	171'342.70
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde Small Cap couverts	-8'079'707.90	2'124'933.30
Revenu TER fonds d'actions monde Small Cap couverts	11'673.00	12'973.00
Résultat net fonds d'actions monde Small Cap couverts	-7'864'393.70	2'309'249.00
Revenu fonds d'actions Emerging Markets	316'677.65	227'425.75
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions Emerging Markets	-2'948'153.60	-158'294.45
Revenu TER fonds d'actions Emerging Markets	11'352.00	12'094.00
Résultat net fonds d'actions Emerging Markets	-2'620'123.95	81'225.30

Explication du résultat net des placements	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Intérêts et distributions fonds immobiliers Suisse	1'934'586.55	2'237'558.90
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers Suisse	-6'310'479.10	4'782'440.74
Revenu TER fonds immobiliers Suisse	676'132.60	598'603.00
Résultat net fonds immobiliers Suisse	-3'699'759.95	7'618'602.64
Intérêts et distributions fonds immobiliers étranger couverts	568'125.30	238'413.55
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers étranger couverts	24'698.00	750'421.35
Revenu TER fonds immobiliers étranger couverts	176'863.40	42'790.20
Résultat net fonds immobiliers étranger couverts	769'686.70	1'031'625.10
Intérêts et distributions High Yield Bonds	213'504.90	243'179.65
Bénéfices / Pertes de cours High Yield Bonds	-905'516.00	-20'313.14
Revenu TER High Yield Bonds	25'612.20	30'139.80
Intérêts et distributions fonds d'obligations Emerging Markets LC **	175'231.05	231'540.40
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations Emerging Markets LC	-409'327.00	-421'342.70
Revenu TER fonds d'obligations Emerging Markets LC	3'841.60	4'332.80
Intérêts et distributions Commodities couverts	0.00	0.00
Bénéfices / Pertes de cours Commodities couverts	1'044'090.90	1'522'836.96
Revenu TER Commodities couverts	0.00	43'912.10
Résultat net placements alternatifs	147'437.65	1'634'285.87
Intérêts sur prestations de libre passage	-16'183.05	-10'441.85
Intérêts réserve de cotisations d'employeur	0.00	0.00
Charges d'intérêt	-16'183.05	-10'441.85
Charges de gestion des titres débitées directement	-165'061.20	-7'687.92
Frais de gestion de patrimoine	-271'522.69	-283'734.30
Frais de reporting et de controlling	-48'348.30	-51'251.70
Frais TER selon Commission de haute surveillance de la prév. prof. (CHS PP)	-913'485.80	-752'180.90
Charges de gestion des titres	-1'398'417.99	-1'094'854.82
Résultat net des placements	-51'481'464.88	34'679'325.75

* TER = total expense ratio (total frais sur encours)

** LC = Local Currency

Dans le contexte des nouveaux placements effectués (fonds immobiliers), les frais de gestion de titres directement imputés ont été plus élevés durant l'année sous revue que l'année précédente (commission d'émission et émoluments trimestriels).

682 Composition des frais de placement

Frais de gestion de fortune y comp. présentation des placements, pour lesquels les frais de gestion de fortune ne peuvent pas être indiqués (art. 48a, al. 3, OPP 2)

	31.12.2022	31.12.2021			
	CHF	CHF			
Total des placements (valeur de marché) dont:	416'794'386.75	471'867'693.09			
Placements transparents	416'794'386.75	471'867'693.09			
Placements non transparents					
Code ISIN	Prestataire / nom du produit	Avoir / parts	Valeur de marché en CHF	Total des actifs en fin d'exercice	Part des placements collectifs non transparents à la fortune totale
Total placements non transparents				0.00	0.00

Comme les années précédentes, il n'existe aucun placement non transparent à la date de clôture du bilan, soit au 31.12.2022.

Taux de transparence des frais	100.00%	100.00%
--------------------------------	---------	---------

Frais de gestion de fortune	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune imputés directement	484'932.19	342'673.92
Total de tous les frais figurant dans le compte d'exploitation pour les placements collectifs en CHF	913'485.80	752'180.90
Total des frais de gestion de fortune indiqués dans le compte d'exploitation	1'398'417.99	1'094'854.82
en % de placements transparents au niveau des coûts	0.34%	0.23%

683 Performance de la fortune globale	2022	2021
	CHF	CHF
Total de tous les actifs au début de l'exercice	471'867'693.09	432'823'907.15
Total de tous les actifs à la fin de l'exercice	416'794'386.75	471'867'693.09
Effectif moyen des actifs (non pondéré)	444'331'039.92	452'345'800.12
Résultat net des placements	-51'481'464.88	34'679'325.75
Performance de la fortune globale	-11.59%	7.67%

La performance affichée diffère de celle des banques. En effet, le volume de placements n'est pas seul déterminant ici, tous les actifs avec les résultats correspondants sont pris en compte dans les bases de calcul.

Résultats nets resp. performance par catégorie de placements

	Prévoyance FinTec 2022	Indice de réf.
Fonds d'obligations CHF	-11.87%	-11.78%
Fonds d'obligations DE (couverts)	-15.10%	-15.23%
Fonds d'actions Suisse	-16.47%	-16.48%
Fonds d'actions monde	-16.64%	-16.87%
Fonds d'actions monde (couverts)	-17.81%	-18.11%
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	-17.01%	-17.34%
Fonds d'actions Emerging Markets	-18.93%	-18.86%
Fonds immobiliers Suisse	-3.15%	-2.50%
Placements alternatifs	0.39%	-14.16%
High Yield Bonds	-11.61%	-11.17%
Obligations Emerging Markets LC	-6.39%	-10.32%
Commodities couverts	13.98%	14.24%
Fonds immobiliers étranger (couverts)	3.16%	-15.17%
Performance des placements financiers	-10.98%	-11.55%

69 Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

Depuis l'adaptation de la stratégie de placement du 1er janvier 2021, aucun placement n'est effectué auprès des banques

Les liquidités à hauteur de CHF 10.457 millions (2.5% de la fortune) proviennent d'un compte de dépôt à la Spar- und Leihkasse Frutigen AG et d'un compte courant à la Bank SLM AG, servant à rembourser les factures en suspens et les créances de différents destinataires; il s'agit donc bien de transactions commerciales.

691 Évolution de la réserve de cotisations d'employeur	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
État réserve de cotisations d'employeur au 01.01	9'720'863.52	10'120'223.68
Affectation	1'525'024.05	960'060.55
Constitution réserve de cotisation d'employeur du fonds libre	0.00	0.00
Utilisation réserve de cotisations d'employeur (assurés actifs et cotisations)	-1'390'638.30	-1'359'420.71
Rémunération 0.00% (exercice précédent: 0.00%)	0.00	0.00
Total réserve de cotisations d'employeur	9'855'249.27	9'720'863.52

692 Utilisation de la réserve de cotisations d'employeur (RCE) et des fonds libres	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Utilisation RCE en faveur des cotisations employeurs	1'350'638.30	1'295'953.10
Utilisation RCE en faveur des cotisations salariés	0.00	0.00
Utilisation RCE en faveur d'une distribution aux salariés	40'000.00	63'467.61
Total utilisation réserve de cotisations d'employeur	1'390'638.30	1'359'420.71
Utilisation fonds libres en faveur RCE / distribution aux salariés	0.00	0.00
Total utilisation fonds libres	0.00	0.00
Total utilisation réserve de cotisations d'employeur et fonds libres	1'390'638.30	1'359'420.71

7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Créances	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Avoir impôt anticipé	501'797.83	500'311.05
Comptes courants employeurs	7'011.70	52'823.20
Autres débiteurs	0.00	3'030'000.00
Total créances	508'809.53	3'583'134.25

Les cotisations ouvertes du mois de décembre 2022 ont été payées par les employeurs affiliés avant la révision.

72 Compte de régularisation actif	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Compte de régularisation actif	0.00	0.00
Total compte de régularisation actif	0.00	0.00

73 Compte de régularisation passif	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Régularisation organe de révision	14'033.42	13'871.87
Régularisation autorités de surveillance	8'975.00	8'950.00
Régularisation commission de gestion titres	69'308.00	54'308.00
Total compte de régularisation passif	92'316.42	77'129.87

74 Autres résultats	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Autres recettes	320.50	2'033.70
Total des autres résultats	320.50	2'033.70

8 Exigences de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a fait aucune demande. L'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance des fondations (ABSPF) a pris connaissance des comptes annuels 2021 le 5 juillet 2022.

9 Autres informations relatives à la situation financière

91 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Prévoyance FinTec ne présente pas de découvert au jour de la clôture du bilan.

92 Renonciation à utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur

Aucune renonciation à utiliser la réserve de cotisations de l'employeur n'a été signée.

93 Liquidation partielle

Il n'y a pas eu de liquidation partielle durant l'année sous revue.

94 Prêts sur polices

Il n'existe pas de prêts sur polices.

95 Comptes séparés

Il n'existe pas de comptes séparés.

96 Mise en gage d'actifs

Les actifs sont libres de gage.

97 Responsabilité solidaire et cautions

Il n'existe pas de responsabilités solidaires ou de cautions.

98 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire n'est en cours.

99 Transactions particulières et transactions d'actifs

Aucune transaction particulière ou transaction d'actifs n'est à signaler.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

11 Informations détaillées concernant les employeurs affiliés**111 Informations détaillées sur la réserve de cotisations d'employeur**

Employeurs	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Ersparniskasse Affoltern i.E. AG, Affoltern	412'929.75	388'376.35
Bernerlandbank, Sumiswald	1'243'554.65	1'332'768.25
Clientis AG, Bern	1'035'000.00	1'380'000.00
Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen	1'150'893.59	1'150'491.79
Bank EKI Genossenschaft, Interlaken	636'017.86	636'017.86
Spar- und Leihkasse Gürbetal AG, Mühlethurnen	190'407.17	227'066.82
Bank SLM AG, Münsingen	168'762.24	168'762.24
Spar- und Leihkasse Riggisberg AG, Riggisberg	549'018.78	533'145.98
Bank Gantrisch Genossenschaft, Schwarzenburg	150'000.00	100'000.00
Spar- und Leihkasse Wynigen AG, Wynigen	214'762.60	179'762.60
Schweizerischer Bankenombudsmann, Zürich	481'431.15	547'681.95
Entris Holding AG + Tochtergesellschaften, Bern	3'622'471.48	3'076'789.68
Total Réserve de cotisations d'employeur	9'855'249.27	9'720'863.52

